

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 12 février 2007 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 12 février 2007

- Point 1)
07-02X-071 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- Point 2)
2.1
07-02X-072 Adoption de l'ordre du jour du 12 février 2007
- Point 3)
07-02X-073 Adoption du budget 2007
- Point 4)
Période de questions
- Point 5)
07-02X-074 Levée de l'assemblée extraordinaire du 12 février 2007



- Point 1)
07-02X-071 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par : Céline Daigneault, district 4
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

07-02X-072 Adoption de l'ordre du jour du 12 février 2007

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 12 février 2007 est accepté.

ADOPTÉE

Point 3)

07-02X-073 Adoption du budget 2007

Lecture est faite des Prévisions budgétaires 2007 de la Municipalité de Sainte-Julienne.

RÉSUMÉ DU BUDGET 2007

ANNÉE 2007

Recettes :

Recettes de taxes.....	6 127 018
Paiements tenant lieu de taxes.....	285 445
Autres services rendus.....	65 700
Autres recettes de sources locales.....	472 740
Transferts.....	30 752
TOTAL :	6 981 655

Dépenses :

Administration générale.....	1 380 820
Sécurité publique.....	1 216 132
Transport routier.....	1 695 912
Hygiène du milieu.....	843 842
Urbanisme et mise en valeur du territoire.....	356 304

<i>Loisirs et culture</i>	526 326
<i>Frais de financement</i>	358 630
<i>Autres activités financières</i>	603 689
TOTAL :.....	6 981 655

ATTENDU QUE d'après le budget qui précède, cette municipalité aura a pourvoir au cours de l'année 2007 à des dépenses s'élevant à 6 981 655 \$;

ATTENDU QUE pour défrayer lesdites dépenses cette Municipalité prévoit des revenus spécifiques et de compensations s'élevant à 854 637 \$;

ATTENDU QUE pour solder la différence entre lesdites dépenses de 6 981 655 \$ et les revenus spécifiques et de compensations prévues au montant de 854 637 \$, il est requis une somme de 6 127 018 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable à la date du dépôt du rôle d'évaluation totalise 387,342,800.\$

En conséquence,

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les taxes foncières tant générales que spéciales sous l'autorité des articles 989 et 991 du Code Municipal, le seront suivant le Règlement 655-05 de notre Municipalité.

ADOPTÉE

Point 4) **Période de questions**

Point 5)

07-02X-074 Levée de l'assemblée extraordinaire du 12 février 2007

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Céline Daigneault, district 4

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 12 février 2007 est levée à 20h38

ADOPTÉE

*Pierre Mireault
Maire*

*Claude Arcoragi
Directeur général*

6884